

Neuchâtel, le 6 septembre 2022

Frais de chauffage : préserver le climat en ménageant son porte-monnaie, c'est possible

Une mesure simple, bonne pour le climat et pour le porte-monnaie des locataires : la Ville de Neuchâtel va subventionner à hauteur de 50% l'installation de systèmes de décompte individuel de chauffage basés sur la consommation personnelle dans les anciens immeubles. L'idée est saluée et soutenue par les associations de locataires, de bailleurs et de propriétaires immobiliers.

La Ville de Neuchâtel comble une lacune importante dans un domaine-clé : celui de la consommation d'énergie – le plus souvent fossile – des bâtiments, qui représentent 40% de la consommation totale d'énergie, dont la moitié sert au chauffage des logements et à la préparation de l'eau chaude des ménages.

« A l'heure où la pénurie menace, les prix explosent et le climat se dérègle toujours plus, il faut rappeler que le plus grand potentiel en matière d'énergie en Suisse, le plus simple à réaliser, le plus rentable économiquement et le plus rapide à mettre en œuvre, c'est la réduction du gaspillage », souligne Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge du Dicastère du développement durable.

Economies substantielles

Le principe est simple : chaque locataire doit pouvoir contrôler sa facture et payer exclusivement sa propre consommation. Les personnes soucieuses d'éviter les gaspillages ne devront plus subventionner indirectement celles qui partent skier une semaine en laissant leur fenêtre entrouverte, ou celles qui chauffent leur appartement à 25°C en hiver en y vivant en t-shirt.

C'est pourtant ce qui arrive aujourd'hui lorsque les charges sont facturées sur la base d'un forfait ou calculées en fonction de la taille de l'appartement, indépendamment de la consommation réelle d'énergie. Or, chaque degré économisé, c'est 5-7% d'énergie, donc de facture en moins. Au final, si les personnes propriétaire d'une maison individuelle peuvent maîtriser leurs charges, ce n'est pas le cas de la majorité des 70% de locataires que compte la commune.

Les études scientifiques effectuées à ce sujet, reprises par le CSEM, montrent que le simple fait d'appliquer le principe du consommateur-payeur fait baisser la consommation globale d'un immeuble de 15 à 20% : il s'agit donc d'un impact très significatif. Pour le climat aussi : en Suisse, 30% des émissions de CO2 proviennent des bâtiments.

Or, si les systèmes de décompte individuel de chauffage basés sur la consommation individuelle est obligatoire pour les nouvelles constructions ou pour certaines rénovations de grande envergure, il ne l'est pas pour les anciens bâtiments. Actuellement, les propriétaires et les bailleurs n'ont pas d'incitation à investir dans ce matériel, puisqu'ils n'en retirent aucun intérêt direct : les frais de chauffage sont entièrement à la charge des locataires.

Soutien de partenaires du secteur

C'est pour cette raison que la Ville a décidé de subventionner les propriétaires ou les bailleurs qui prendront l'initiative d'introduire le système en question à hauteur de 50%, avec un plafond à 20'000 francs par installation : au bout du compte, ce sont les locataires soucieux d'éviter les gaspillages qui seront bénéficiaires, via une facturation plus équitable et détaillée. Partenaire de la Ville, le CSEM travaille par ailleurs sur le développement de solutions de mesure toujours plus efficaces et moins onéreuses.

Les acteurs de l'immobilier que sont la Chambre immobilière neuchâteloise, Habitat durable et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) Neuchâtel-Jura, ainsi que l'ASLOCA Neuchâtel saluent la démarche de la Ville, s'y associent pleinement et s'engagent à informer leurs membres des avantages de la mesure et de ses modalités. Cette démarche concertée est particulièrement importante au moment où des efforts solidaires sont demandés à l'ensemble de la population.

La Ville de Neuchâtel soutient également d'autres mesures importantes pour améliorer la performance des bâtiments, qu'il s'agisse de l'isolation ou de la [production d'énergie renouvelable](#) (installations solaires, photovoltaïques ou thermiques). L'ensemble des mesures visant à économiser de l'énergie ou produire des énergies renouvelables est financé via le Fonds communal des énergies.

Par ailleurs, tous les ménages de la commune recevront cette semaine une brochure avec 40 conseils pour économiser l'eau et l'énergie. Afin que chacun-e puisse contribuer à faire épargner les ressources énergétiques tout en ménageant son porte-monnaie, ce document d'accès ludique résume une série de bons réflexes à adopter tous les jours à la cuisine, au salon ou à la salle de bains.

A noter que la Ville prépare actuellement un train de mesures visant à réduire la consommation d'énergie, en concertation avec le Canton et la Confédération.

Ville de Neuchâtel



Pour bénéficier de la subvention sur les systèmes de décompte individuel de chauffage, écrire à subventionenergie.neuchatel@ne.ch

Renseignements complémentaires :

Pour la Ville de Neuchâtel : Mauro Moruzzi, conseiller communal responsable du dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01

Pour le CSEM : Andreas Hutter, chef du groupe systèmes énergétiques, 032 720 51 56

Pour l'Asloca neuchâteloise : Jonathan Gretillat, président, 032 725 84 55

Pour la Chambre immobilière neuchâteloise : Isabelle Augsburgers, présidente, 0794670547

Pour Habitat Durable Neuchâtel : Joël Desaulles, président, 032 724 11 66

Pour l'USPI NE/JU : Christophe Ribaux, président, 032 724 67 41